

**À :** Tous les membres

**Date :** Le 20 mars 2026

**Objet :** Entrée en vigueur du renouvellement de l'Entente collective UDA-AQPM Nouveaux Médias

—

Chers membres,

L'AQPM tient à vous informer que, à la suite de la période de vote par courriel ayant eu lieu du 26 février au 10 mars 2026 et à une assemblée de ratification tenue par l'UDA, les membres respectifs des deux associations ont choisi de renouveler, pour une durée d'un (1) an, sans modifications à l'exception d'une augmentation de 3% des tarifs, l'Entente collective UDA-AQPM Nouveaux Médias qui arrive bientôt à échéance. Les nouveaux tarifs seront en vigueur à compter du dimanche **5 avril 2026** et s'appliqueront aux contrats d'engagement signés à compter de cette date.

La lettre d'entente confirmant le renouvellement de l'entente collective ainsi que les nouvelles grilles tarifaires seront disponibles sous peu sur notre site Internet.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions en lien avec le renouvellement de l'entente UDA-AQPM Nouveaux Médias.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail

**Association québécoise de la production médiatique**

1130 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2M8  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

**AQPM**